



## Brouillard total!!! aidez moi!!!!

Par **steff7777**, le **14/10/2008** à **05:54**

bonjours voici mon histoire :

embauchée en CDI depuis 5 mois dans une ouverture d'un restaurant (qui ne décolle toujours pas!!). tout a commencé avec un A.M, inacceptable pour ma patronne. depuis, toujours quelque chose à dire et ça tous les jours, elle m'a envoyée un avertissement pendant mon arrêt (sans motif écrit, juste juxtaposer des faits "faux et stupide" que l'on dirai normalement oralement "oubli de vider une poubelle" "utilise d un produit X alors que j aurai du prendre le produit X").

patronne stresser et nerveuse vu que le restaurant ne fonctionne pas, elle change les horaires et j'ai mon planning au goutte à goutte selon ses envies.

elle attends ma lettre démissions vu qu'elle paie trop de charges pour moi et qu'elle s'est trouvée un apprenti!

vendredi il y a eu la goutte d eau qui a fait déborder le vase et je suis parti sur les nerfs avant le service.

j ai laisser passer le weekend et suis revenu lundi. elle est arriver a 12h, ma donner ma fiche de paie, 2 clients au bar sont parti après avoir bu leurs verres et elle m'a accusée que si ils ne sont pas rester c'était a cause de la mauvaise ambiance et m a dit " tu peux rentrer chez toi car tu met une mauvaise ambiance au sein de mon restaurant". je lui est demander ma lettre de licenciement et m a dit qu'elle allait me l'envoyer!

qu'est ce que je risque??? quel motif??? quel droit j aurais après??? quand va telle me l'envoyer??? est ce que je vais être payer??? qu'est ce que je dois faire??

merci pour vos réponses  
cordialement.